



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Neuchâtel enregistre une baisse de la vente de boissons alcoolisées aux mineurs

Achats-tests d'alcool: résultats encourageants

Les résultats des achats-tests d'alcool effectués en 2015 sont à nouveau à la baisse avec un résultat de 26% de ventes illégales contre respectivement 39% en 2014, 58% en 2013 et 57% en 2012. « Ce sont des résultats encourageants qui démontrent que la mise en place de notre politique basée sur 3 axes est efficace » a souligné Pascal Sandoz, conseiller communal en charge de la Sécurité. En effet, les achats-tests sont accompagnés de cours de prévention organisés par la FNA et de contrôles renforcés opérés par la Police neuchâteloise.

Au rythme de deux séries par année, les achats-tests d'alcool visent un double objectif. D'une part, ils entendent protéger la jeunesse et d'autre part sensibiliser le personnel de vente au travers d'une démarche constructive. Dans ce but, la Ville de Neuchâtel et ses partenaires – le CID (commerce indépendant de détail), le Centre de loisirs, la Fondation Neuchâtel addictions, GastroNeuchâtel, la police du commerce et la Police neuchâteloise – mandatent la Croix-Bleue romande pour effectuer ces contrôles inopinés.

Pour rappel, les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de la jeunesse stipulent qu'il est interdit de vendre des spiritueux aux personnes de moins de 18 ans. En outre, le vin, la bière et les autres boissons fermentées ne doivent pas être remis aux jeunes de moins de 16 ans.

A la suite de résultats préoccupants enregistrés lors des achats-tests de 2012 et de 2013, avec respectivement 57% et 58% de ventes illégales sur le territoire communal, la Ville de Neuchâtel et ses partenaires ont opté en 2014 pour une stratégie basée sur trois axes. En plus de reconduire régulièrement des campagnes d'achats-tests, ils ont décidé de proposer aux personnes vendant des boissons alcoolisées de suivre une formation axée sur la sensibilisation. Quelques 30 tenanciers et vendeurs ont pris part à cette formation l'année dernière.

La Police neuchâteloise effectue également des contrôles auprès des établissements publics et autres tenanciers ou vendeurs d'alcool. En cas de non respect des règles en vigueur, les contrevenants sont signalés aux autorités compétentes. De manière générale, les prescriptions sont relativement bien suivies et la police neuchâteloise agit surtout de façon préventive.

Il est réjouissant de constater que les résultats 2015 des achats-tests sont les meilleurs enregistrés depuis leur mise en place en automne 2012. La conjugaison des 3 axes développés dans le cadre de cette stratégie de prévention semble porter ses fruits. 26% des enseignes situées sur le territoire communal et disposant d'une patente pour la vente

d'alcool ont remis de l'alcool à des jeunes âgés entre 13 ans et demi et 15 ans et demi. Soulignons également que ce chiffre est en dessous de la dernière moyenne nationale connue située à 33,7% (2014).

Malgré ces chiffres réjouissants, la Ville de Neuchâtel et ses partenaires entendent reconduire l'action en 2016 avec deux séries d'achats-tests, une formation de sensibilisation proposée les 17 mars, 21 mars et 12 avril prochains. La police neuchâteloise poursuivra également ses contrôles sur l'ensemble du territoire cantonal.

Neuchâtel, le 4 février 2016

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires:

M. Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la sécurité, tél.+41 32 717 72 00

Mme Nancy Kaenel Rossel, chargée de projet, tél. +41 32 722 26 60

Courriel : nancy.kaenel-rossel@ne.ch